



# POLITIQUE SOCIALE & DES DROITS DE L'HOMME

22/03/2024

Version 1.2

# INTRODUCTION

Chez DQE, nous sommes fermement convaincus que le succès d'une entreprise repose sur sa capacité à créer un impact positif sur la société et à promouvoir les droits de l'Homme. Nous reconnaissons notre responsabilité envers nos employés, nos clients, nos partenaires commerciaux et les communautés dans lesquelles nous opérons. C'est pourquoi nous avons élaboré cette politique sociale et des droits de l'Homme qui définit notre engagement envers des pratiques commerciales responsables et éthiques.

Nous comprenons que les enjeux sociaux et les droits de l'Homme sont des questions complexes et en constante évolution. C'est pourquoi nous avons pris l'initiative de mettre en place une politique solide et dynamique qui guide nos actions, nous permettant de faire face aux défis actuels et futurs. Nous sommes conscients que chaque décision que nous prenons, en tant qu'entreprise, a un impact sur les individus et les communautés qui nous entourent.

DQE est une entreprise d'origine française. En conséquence nous respectons dans le cadre de nos activités professionnelles les droits et les devoirs relatifs à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 (notamment ceux relatifs à la liberté d'expression - article 11 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. »).

DQE est aussi membre du Pacte Mondial des Nations Unies : un cadre d'engagement volontaire construit sur la base de Dix principes, issus des textes fondamentaux des Nations Unies, à respecter en matière de droits humains, de droit du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. Les 10 principes :

Principe 1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

Principe 2 : Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

Principe 3 : Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4 : Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

Principe 5 : Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6 : Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

Principe 7 : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

Principe 8 : Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Principe 9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Principe 10 : Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

## 1. NOS VALEURS

### 1.1. L'EXCELLENCE

Les métiers liés à la gestion de la qualité des données induit la recherche de l'excellence. En tant qu'éditeur de solutions, cette valeur se traduit par la rigueur que nous appliquons dans nos méthodes de travail et par notre volonté d'amélioration continue de nos services.

Nous nous efforçons de maintenir des normes élevées en matière de politiques sociales et de droits de l'Homme, en mettant en œuvre des pratiques exemplaires et en cherchant constamment à améliorer nos performances.

### 1.2. L'INNOVATION

Au sein de DQE, l'innovation est une valeur fondamentale qui guide notre développement. Nous sommes confrontés à des défis constants tels que la variété des traitements, les volumes croissants des données à traiter dans des délais de plus en plus courts et les évolutions technologiques. C'est pourquoi nous encourageons en permanence nos équipes à innover afin de proposer une technologie de pointe.

Nous valorisons alors l'innovation en encourageant la créativité, la prise de risque calculée et l'apprentissage continu.

### 1.3. L'OUVERTURE

Nous favorisons l'ouverture en accompagnant nos équipes pour innover, être réactives et améliorer les solutions pour nos clients. Nous sommes ouverts à comprendre et à adresser de nouveaux marchés, car la mise en qualité des données client est un besoin universel. En tant qu'entreprise ouverte sur le monde, nous avons de fortes ambitions à l'international.

De plus, nous créons un environnement inclusif et respectueux, où chacun est encouragé à s'exprimer librement, à partager ses idées et à contribuer pleinement. Nous valorisons la diversité et reconnaissons que la collaboration et l'ouverture d'esprit sont essentielles pour promouvoir les droits de l'Homme.

## 2. ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DROITS DE L'HOMME

### 2.1. NON-DISCRIMINATION ET HARCELEMENT

Chez DQE, nous nous engageons à respecter les droits fondamentaux de chaque individu, en créant un environnement de travail dénué de toute forme de discrimination, qu'elle soit fondée sur la race, l'origine ethnique, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap ou toute autre caractéristique protégée par la loi. Nous nous engageons à respecter cet engagement en le mentionnant explicitement dans toutes nos offres d'emplois diffusé sur internet.

En 2023, l'intégralité de nos collaborateurs ont été sensibilisés à la non-discrimination, à la diversité et l'inclusion par le biais d'infographie et le partage de webinars.

En cas de manquement ou de situation contraire aux principes sociaux énoncés dans la présente Politique Sociale & Droits de l'Homme de DQE un signalement peut être transmis à l'adresse suivante : DRH@dqe-software.com.

## 2.2. ÉGALITE DES CHANCES

Nous croyons en l'égalité des chances et nous nous engageons à garantir que tous les individus ont un accès équitable aux opportunités d'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel et à la participation aux décisions organisationnelles, indépendamment de leur origine ou de leur statut social.

## 2.3. CONDITIONS DE TRAVAIL JUSTES ET ÉQUITABLES

Nous garantissons des conditions de travail sûres, saines et respectueuses pour tous nos employés dès le process de recrutement. Nous nous conformons aux normes internationales du travail, telles que définies par l'Organisation internationale du travail (OIT), et nous promovons l'égalité des chances, la rémunération équitable, les horaires de travail raisonnables et le respect des droits syndicaux.

## 2.4. SANTE ET SECURITE

Nous accordons une importance primordiale à la santé et à la sécurité de nos employés. Nous nous engageons à fournir un environnement de travail sûr, à prévenir les accidents et les maladies professionnelles, et à promouvoir le bien-être physique et mental de tous les membres de notre entreprise.

Notre DUER est mise à jour régulièrement et comporte des mesures concrètes.

En parallèle, l'ensemble de nos collaborateurs est couvert par une complémentaire santé complète financée intégralement par l'entreprise.

## 2.5. CHAINE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Nous nous engageons à travailler avec nos partenaires commerciaux et nos fournisseurs pour promouvoir des pratiques responsables en matière de droits de l'Homme. Nous attendons d'eux qu'ils respectent les mêmes normes éthiques et qu'ils adhèrent aux principes fondamentaux de notre politique sociale et des droits de l'Homme.

### 3. PROJECTION ET OBJECTIFS VISES

Nous avons établi des indicateurs clés de performance (KPI) pour mesurer notre progrès dans la mise en œuvre de cette politique. Ces KPI nous permettront d'évaluer nos pratiques, de repérer les domaines nécessitant une amélioration et de prendre des mesures correctives lorsque cela est nécessaire.

Indicateurs	2022	2023	Objectif 2024
Nombre d'accidents de travail déclarés	0	0	0
Taux de turn-over	28%	33%	29%
Cas de discrimination et harcèlement au travail déclarés	0	0	0
Volume d'heures dédiées à la formation (hors licence e-learning d'anglais)	75	287	250
Pourcentage de collaborateurs ayant suivi au moins une formation dans le cadre du développement de ses compétences	65%	75%	80%
Indice de bien-être au travail (QVCT) sur 5	N/A	4	4.5

Ces indicateurs sont soumis à une surveillance régulière, et certains d'entre eux sont partagés avec nos collaborateurs lors de nos réunions « Monthly staff meeting » afin de garantir la transparence et la visibilité.

Nos objectifs pour chaque indicateur sont les suivants :

- **Nombre d'accidents de travail** : Maintenir un nombre d'accidents de travail à 0 en investissant dans la prévention et en maintenant notre Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) à jour pour anticiper et minimiser les risques liés à la sécurité en milieu de travail.
- **Taux de turn-over** : Réduire notre taux de rotation en améliorant notre processus de recrutement et en favorisant des conditions de travail de qualité, contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie de nos employés.
- **Cas de discrimination et harcèlement au travail** : Notre objectif est de maintenir un nombre de cas à 0 en créant un environnement de travail où la sensibilisation, l'écoute proactive et la transparence prévalent. Nous encourageons les collaborateurs à signaler toute situation de discrimination ou de harcèlement en utilisant l'adresse e-mail interne drh@dqe-software.com,

mise à leur disposition. Cette adresse permet aux collaborateurs victimes de telles situations de les déclarer en toute confiance à notre Responsable RH.

- **Accès à la formation et volume d'heure** : Encourager la formation professionnelle en veillant à ce que 80% de notre personnel suive au moins une formation de 7 heures correspondant à ses besoins de développement de compétences, en lien avec les objectifs de développement de l'entreprise.
- **Indice de bien-être au travail (QVCT)** : Maintenir un indice de bien-être élevé en améliorant la qualité et les conditions de travail, tout en favorisant la participation des employés aux décisions organisationnelles. Un premier questionnaire a été déployé en interne auprès d'un panel de 10 collaborateurs. Un questionnaire à l'ensemble de l'entreprise sera fait semestriellement à compter de 2024.

Notre objectif est d'obtenir un label de type "Happy at work" en 2024.

En poursuivant ces objectifs, nous cherchons à créer un environnement de travail qui soit non seulement productif et prospère, mais également inclusif, équitable et respectueux des besoins et des aspirations de nos collaborateurs.

DQE réitère au sein de la présente politique Sociale & des Droits de l'Homme sa volonté de répondre de manière concrète aux enjeux du développement durable. L'entreprise s'aligne sur l'Agenda 2030 de développement durable adopté le 25 septembre 2015 par les Nations unies et lie en conséquence lutte contre la pauvreté et développement durable dans une triple dimension : économique, sociale et environnementale.